

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission
consultative des Organisations de Jeunesse**

A.Gt 01-12-2009

M.B. 08-02-2011

Modifications :

A.Gt 27-04-2010 - M.B. 08-02-2011	A.Gt 05-10-2010 - M.B. 08-02-2011
A.Gt 01-12-2010 - M.B. 08-02-2011	A.Gt 27-05-2011 - M.B. 19-03-2012
A.M. 30-08-2011 - M.B. 19-03-2012	A.Gt 18-11-2011 - M.B. 19-03-2012
A.M. 18-01-2012 - M.B. 19-03-2012	A.Gt 27-06-2012 - M.B. 05-09-2012
A.M. 13-07-2012 - M.B. 05-09-2012	A.M. 09-10-2012 - M.B. 05-12-2012 (2)
A.M. 20-12-2012 - M.B. 09-03-2013	A.M. 12-03-2013 - M.B. 10-04-2013
A.M. 19-03-2013 - M.B. 14-05-2013	

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38;

Considérant que l'article 37 du décret précité prévoit la création d'une Commission consultative des Organisations de Jeunesse et qu'il convient de procéder à la nomination des membres de celle-ci;

Considérant les propositions des fédérations d'organisations de jeunesse;

Considérant les propositions de l'ensemble des organisations de jeunesse non membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1^{er} à 6, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission consultative des Organisations de Jeunesse :

1° *En qualité de représentants d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :*

Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse :

EFFECTIFS

M. CARLY Geoffroy
Chaussée de Nivelles 241
1471 LOUPOIGNE

SUPPLEANTS

Mme DEMOULIN Stéphanie
Rue du Baty Almay 3
4550 Villers le Temple



M. FAUVILLE Bernard
Rue Renée Prinz 57
5100 JAMBES

Mme GIOT Chritine
Rue Gilles Magnée 59,
4431 ANS
[remplacé par A.M. 30-08-2011]

Mme GHOUL Yamina
Avenue Reine Astrid 20
1440 BRAINE LE CHATEAU

M. Grégory VAN DE PUT
Place du Roi Albert 9
6900 Marche-en-Famenne
[remplacé par A.M. 13-07-2012]

M. BOGAERTS Christian
Rue du Pinson 19
1170 BRUXELLES
[Remplacé par A.Gt 27-5-2011]

Mme MOHAMMAD Shahin
Rue du Prince Héritier 214-216
1200 BRUXELLES
[remplacé par A.M. 30-08-2011]

Mme UMay Semra
Rue Renkin, 48
4031 ANGLEUR
[remplacé Agt 27-04-2010 ; 30-08-2011]

Mme Jennifer NEILZ
Rue Traversière 8,
1210 BRUXELLES
[Remplacé par A.Gt 27-5-2011]

Mme CORONGIU Antoinette
Rue Champ de Tignée 82
4630 SOUMAGNE

Mme Lamia KEBBOUL
Rue de l'Harmonie, 26
1000 BRUXELLES
[remplacé par A.M. 20-12-2012]

EFFECTIFS

M. BUNCKENS Julien
Rue de la Charité 43
1210 BRUXELLES
[remplacé par A.M. 30-08-2011]

Mme BAUDUIN Géraldine
Rue de l'Hôpital 17
6060 GILLY
[remplacé par A.M. 18-11-2011]

Mme GERARD Marie
Rue des Mouchérons 3
1000 BRUXELLES
[remplacé par A.Gt 01-12-2010 ; A.Gt 18-11-2011]

M. OLBREGTS Eric
Chaussée de Haecht 579
1031 BRUXELLES

SUPPLEANTS

M. JAUNIAUX Laurent
Rue de l'Hôpital 17
6060 GILLY
[remplacé par A.M. 18-11-2011]

Mme VANDENHOUTE Geneviève
Rue Paul Emile Janson 35
1050 BRUXELLES
[remplacé par A.Gt 01-12-2010]

M. Pierre LEDECQ
Chaussée d'Haecht 579
1030 BRUXELLES
[modifié par A.M. 12-03-2013]

Mme DEBERG Solange
Rue de la Charité 43
1210 BRUXELLES



Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse Réformatrices :**EFFECTIFS**

Mme DELVOYE Kathleen
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES

M. ESCOJIDO Pierre
Rue de Livourne 25
1050 BRUXELLES
[remplacé par A.M.09-10-2012]

Mme Gwenaëlle WILLOT
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES

SUPPLEANTS

Mme Julie TOLLENEER
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES
[remplacé par A.M. 18-01-2012 ; AM 09-10-2012]

Mme Céline AIT-AHMED
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES
[modifié par A.Gt 27-5-2011]

Mme Stephany JANSSENS
Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 BRUXELLES
[modifié par A.Gt 27-5-2011 ; A.M. 19-03-2013]

Pour le Réseau des Non Confédérés :**EFFECTIFS**

M. Christophe COCU
Rue des Tanneurs, 186
1000 BRUXELLES
[remplacé par Agt 27-04-2010 ; A.Gt 27-5-2011]

M. LEBLANC OLIVIER
Rue Saint-Ghislain 26
1000 BRUXELLES

M. CLEDA Etienne
Rue Godefroid 56
5000 NAMUR

SUPPLEANTS

M. Mahieu Cédric
Rue des Deux Eglises 41
1000 BRUXELLES

M. Pierre EVRARD
Rue Saint-Ghislain, 26
1000 BRUXELLES
[Remplacé par A.Gt 27-05-2011]

M. GERKENS Olivier
Rue du Rivage 13
1300 WAVRE
[Remplacé par A.Gt 27-05-2011]

Pour le Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse :**EFFECTIFS**

Mme ACHBANY Nadia
Rue Haute 88
1000 BRUXELLES

Mme MOREAU Céline
Rue Haute 42
1000 BRUXELLES

SUPPLEANTS

M. ARTOIS Philippe
Boulevard de l'Empereur 15
1000 BRUXELLES

Mme GOLIK Dorota
Rue Le Lorrain 104
1080 BRUXELLES



EFFECTIFS

Mme MAXENCE Coline
Le Happeau 30
5650 Castillon

SUPPLEANTS

M. CRESPO Carlos
Boulevard de l'Empereur 15
1000 BRUXELLES

2° *En qualité de membres représentant l'ensemble des organisations de jeunesse qui ne sont pas membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée :*

EFFECTIFS

M. Vincent BURON
Rue de la Charité 43
1210 BRUXELLES
[Remplacé par A.M. 27-06-2012]

Mme HOORNAERT Annick
Rue de Dublin 21
1050 BRUXELLES

SUPPLEANTS

Mme Annie
Chaussée d'Haecht, 51
1210 BRUXELLES
MATABISI *[Remplacé par AGt 27-04-2010 ;
A.M. 09-10-2012]*

Mme OLIVIER Céline
Rue Haute Saive, 43/11
4671 BLEGNY
[inséré par A.Gt 01-12-2010]

Inséré par A.Gt 05-10-2010

3° *En qualité de membres démontrant une compétence particulière en matière de politique de la jeunesse :*

EFFECTIF

Mme Géraldine MOTTE *[Remplacé par A.M. 30-08-2011]*
Boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles

Mme DE KUYSSCHE Sophie
Rue de la Poterne 13
7800 Ath

M. VOISIN Jérôme
Champ de Courses 23
1301 Wavre

Article 2. - Sans préjudice de l'article 38, § 7, al. 2, 2° à 6°, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, le mandat des membres effectifs et suppléants a une durée de quatre ans.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2009.

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2009.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse,
Mme E. HUYTEBROECK

